



Rétroaction du jury de pairs

Depuis octobre 2023, après avoir dévoilé les résultats de ses concours, artsnb publie également les commentaires constructifs généraux et les recommandations tirées de l'évaluation du jury de pairs de la date limite la plus récente.

Veillez noter que ces commentaires sont résumés à partir des discussions qui ont eu lieu lors des réunions du jury de pairs, et qu'ils ne concernent pas nécessairement toutes les demandes soumises à cette date limite. L'objectif de ces commentaires est de donner un aperçu du processus d'évaluation par le jury et de renforcer les prochaines demandes de subvention.

Sommaire de la rétroaction du jury des dates limites du 1^{er} avril 2024 – programmes de Création et de Documentation

Programme de Création

Données d'ordre général

- 7 jurys de pairs, répartis par discipline artistique, ont évalué 161 demandes au programme Création
- Les demandes soumises en Arts multidisciplinaires ont été évaluées en fonction de la discipline la plus proche de chaque projet, telle que déterminée par le personnel d'artsnb.
- Les demandes soumises en Architecture ont été évaluées par le jury en Arts visuels.
- 12 demandes ont été disqualifiées et 4 ont été retirées par la personne candidate avant l'évaluation par le jury de pairs, car elles n'étaient pas admissibles à ce programme. La plupart de ces personnes candidates ont été invitées à soumettre à nouveau leur demande dans un programme différent et plus approprié pour leur projet.
- Les 161 demandes évaluées dans le cadre de cette date limite ont obtenu les résultats suivants :
 - 87 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont reçu un financement.
 - 18 demandes additionnelles ont reçu le statut « Mérite ». Ce statut indique que le jury recommandait le financement de ces demandes, mais que le budget du programme était insuffisant pour financer toutes les demandes méritantes.
 - 56 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé le financement de ces demandes. Cela ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- L'évaluation des demandes de subvention est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas que chaque date limite regroupe un ensemble différent de demandes de subvention et est évalué par des jurys différents.



arts nb

- Sur les 87 subventions octroyées, 21 récipiendaires reçoivent leur première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par catégorie et par discipline artistique, veuillez consulter le communiqué officiel des résultats sur la page [Résultats des évaluations](#) de notre site Web.

Commentaires généraux (toutes les disciplines et tous les jurys)

Catégories A, B et C :

- Les 7 jurys de pairs ont indiqué que les demandes soumises pour cette date limite étaient très fortes. Ils ont aussi exprimé à plusieurs reprises leur enthousiasme à voir les travaux terminés tel que proposés dans les demandes.
- Les jurys ont généralement constaté que les artistes ne se rémunéraient pas assez, malgré le montant maximal du programme. Ils encouragent les personnes candidates à valoriser leur propre travail autant que le travail de leurs collaborateurs et pairs.
- Pour les artistes qui ont soumis leur première demande de subvention, par exemple les artistes en émergence et les artistes qui œuvrent principalement dans le secteur des arts commerciaux, les jurys ont recommandé à ces personnes candidates de rechercher des occasions de mentorat et de soutien de leurs pairs pour développer leurs compétences en rédaction de demandes de subvention. De nombreux membres des jurys ont indiqué que ces personnes candidates n'ont qu'à développer la façon dont elles articulent les motivations conceptuelles et créatives de leur travail afin de mieux représenter leur pratique dans les demandes de subvention.
- Pour les personnes candidates qui soumettent à nouveau des demandes ayant reçu le statut « Non recommandé » pour des demandes de financement antérieures, les jurys recommandent de s'assurer que les informations inscrites dans la nouvelle demande soient à jour.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

Description de projet :

- Les jurys ont apprécié les descriptions de projets qui énoncent de façon claire et concise les éléments suivants :
 - Une description de l'œuvre ou des œuvres proposées (p. ex. le type, le nombre, l'échelle ou la longueur des pièces à créer ou à exécuter,) ;
 - Un plan de travail réalisable (ex. un échéancier tentatif des étapes de la création du travail final ; les rôles à jouer par la personne candidate et ses collaborateurs ; etc.) ;
 - Un bref énoncé par la personne candidate de l'approche des thèmes pertinents (p. ex. pourquoi ce projet et pourquoi maintenant ? Comment les choix de forme ou de techniques proposés sont-ils liés au sujet de l'œuvre ? Qui est le public souhaité pour l'œuvre ? Quel est le message ou l'impact souhaité ?) ;
 - Une brève explication de la façon dont le projet proposé fera progresser la pratique artistique de la personne candidate. (p. ex. comment ce projet mettra-t-il à l'épreuve vos compétences ? Ce projet vous permettra-t-il d'établir des liens



arts nb

avec de nouveaux publics ou collaborateur.rices ? Quelles sont vos ambitions pour l'œuvre d'art terminée ?)

- Les jurys ont également encouragé les personnes candidates à préciser leur approche des thèmes ou des sujets de leur travail. Par exemple : si vous travaillez sur un projet sur l'environnement, quel aspect de quel environnement spécifiquement ? Quelle contribution votre travail ajoutera-t-il au discours environnemental existant ? Comment la forme ou le style de votre travail correspond-il à votre perspective sur ce sujet ?

Exemples d'œuvres :

- Les jurys ont souhaité rappeler aux personnes candidates que leurs exemples d'œuvres devraient être choisis en fonction du projet proposé pour des compétences, des techniques ou des approches pour démontrer la capacité de la personne candidate à entreprendre le projet proposé.
- Les jurys ont également recommandé de ne pas fournir des liens vers des exemples d'œuvres hébergées sur des sites Web payants (ex. Spotify, des revues universitaires, etc.) ou des sites Web qui nécessitent une connexion de l'utilisateur (ex. les médias sociaux), car cela rend impossible pour certains membres du jury de voir et d'évaluer le matériel soumis.

Budget :

- Les jurys ont recommandé d'inclure des répartitions budgétaires détaillées chaque fois qu'une demande comprend plusieurs types de dépenses, p. ex. plusieurs types de documents, de nombreux services différents requis, les honoraires des collaborateur.rices et une explication de tout voyage demandé.
- Les jurys ont rappelé aux personnes candidates de consulter les lignes directrices du programme pour s'assurer qu'elles ne demandent pas de financement pour des dépenses inadmissibles.
- Les jurys ont recommandé que la priorité et la majorité du budget d'une demande soient consacrées au paiement des frais d'artiste pour la personne candidate et tout.e artiste collaborateur.rice. Les jurys étaient moins favorables aux budgets qui allouaient des montants plus importants à des dépenses comme la location d'un espace et les déplacements plutôt qu'aux artistes.

Projets collaboratifs :

- Pour les demandes qui impliquent plusieurs co-créateur.rices, les jurys ont recommandé que la personne candidate principale indique clairement quels rôles joueront les personnes impliquées dans le projet proposé.
- Les jurys apprécieraient également des informations sur ce qui rend les collaborateur.rices choisi.es important.es pour le projet proposé (ex. si les collaborateur.rices ont déjà travaillé avec la personne candidate principale, ou si ces personnes contribuent une nouvelle compétence à la collaboration, etc.). Cette information pourrait être fournie dans la description du projet ou dans les lettres d'entente de chaque collaborateur.rice.
- Les jurys ont également apprécié les demandes en collaboration qui ont accordé un paiement clair et équitable à tous.les collaborateur.rices artistiques. Pour les personnes candidates qui sont plus novices dans le travail collaboratif, les jurys ont



arts nb

suggéré une recherche des normes de l'industrie, auprès des organismes artistiques, pour connaître les barèmes d'honoraires aux artistes (p. ex. CARFAC, Ligue canadienne des compositeurs).

Relations culturelles et éthique en arts :

- Les jurys ont soulevé les préoccupations éthiques suivantes dans de nombreux projets, en particulier lorsque la personne candidate n'a pas inclus de réponse à la question sur les relations culturelles :
 - Pour les projets qui font référence à des pratiques spirituelles ou religieuses qui sont culturellement spécifiques, le jury note que la personne candidate devrait expliquer sa relation avec la pratique culturelle visée et/ou ses protocoles pour un engagement respectueux envers celle-ci.
 - Pour les projets qui font référence ou impliquent une interaction avec des populations vulnérables (p. ex. enfants, personnes vivant dans la pauvreté, victimes d'une tragédie particulière), le jury note que la personne candidate devrait expliquer comment elle prévoit aborder ces populations afin d'assurer un consentement clair et d'éviter les représentations réductrices.
 - Pour les projets qui utilisent l'IA, le jury note que la personne candidate devrait considérer soigneusement la technologie proposée qu'elle souhaite utiliser, d'autant plus que de nombreux modèles d'IA générative sont largement connus pour l'utilisation du travail d'artistes sans leur consentement ou sans rémunération.

Rétroaction des jurys spécifiques aux disciplines artistiques

Métiers d'art :

- Le jury a noté que plusieurs demandes ont été rédigées en mettant l'accent sur la pratique commerciale de l'artiste, avec peu ou sans détails sur leur pratique artistique et leur vision. Bien que les jurys aient apprécié de voir les artistes considérer cet aspect de leur discipline, ils ont aussi conseillé aux personnes candidates de comprendre que les demandes de subventions pour les arts et les demandes pour le commerce nécessitent des approches et des informations différentes.
- Le jury aurait aimé voir plus de demandes qui incluent des lettres de recommandation, car ces dernières ajoutent une perspective externe précieuse sur le travail des personnes candidates et l'impact de leur pratique sur celle de leurs pairs.

Danse :

- Le jury était ravi du nombre de collaborations interdisciplinaires présentées dans les demandes en danse.
- Le jury s'est dit moins favorable aux demandes qui proposaient la création d'une chorégraphie à exécuter par des danseur.euses non-professionnel.les. Bien que le jury ait reconnu l'importance de ces occasions pour les étudiant.es en danse, le jury s'est demandé si ces projets étaient entièrement admissibles au programme Création.



arts nb

Arts littéraires :

- Le jury a recommandé que les personnes candidates utilisent la Description du projet pour expliquer les choix littéraires et les techniques pertinentes à la nouvelle œuvre proposée, plutôt que d'offrir seulement un résumé du récit et/ou des thèmes à explorer.
- Le jury a apprécié l'éventail des projets proposés en littérature jeunesse, car ce domaine a été largement sous-représenté au Nouveau-Brunswick.
- Le jury a également apprécié la qualité de la narration visuelle dans divers projets de romans graphiques ou bandes dessinées.

Arts médiatiques :

- Le jury a été ravi du nombre de projets de films présentant de nouvelles approches aux genres telles que la science-fiction, l'horreur et les œuvres pour un public jeunesse.
- Le jury a conseillé aux personnes candidates qui proposent des projets collaboratifs, tels que la réalisation de films, d'inclure des informations sur tous.les collaborateur.rices et participant.es du projet (p. ex. les réalisateur.rices, les scénaristes, les concepteur.rices sonores, l'équipe, la distribution) pour démontrer le rôle de chaque personne impliquée et la faisabilité du projet.
- Le jury a particulièrement recommandé l'inclusion d'une répartition budgétaire détaillée pour les projets de films à plus grande échelle avec plusieurs collaborateur.rices et types de dépenses, p. ex. les honoraires des collaborateur.rices, les frais de distribution et d'équipe, la location d'équipement.

Musique :

- Le jury était ravi de l'éventail des genres et des styles de musique représentés dans ce groupe de demandes, et souhaitait encourager les personnes candidates qui travaillent dans des styles sous-représentés dans les subventions aux artistes à continuer de soumettre des demandes de financement.
- De nombreuses demandes comportaient des renseignements incomplets ou manquants sur les collaborateur.rices de projet, comme les membres du groupe ou de l'ensemble. Le jury a recommandé d'inclure une lettre détaillée pour les participant.es actif.ves au projet proposé qui explique les rôles et la rémunération de chaque collaborateur.rice.

Théâtre :

- Le jury a apprécié les demandes soumises par des metteur.euses en scène en émergence qui proposent des projets de plus en plus ambitieux.
- Le jury a été impressionné par la façon dont bon nombre de projets proposés dévient des récits conventionnels et des formes narratives courantes dans le théâtre à travers la province, et a souhaité encourager cette tendance des artistes à élargir le champ d'action du théâtre indépendant au Nouveau-Brunswick.

Arts visuels :

- Le jury était ravi par la représentation de formes d'art expérimentales et de la performance dans ce groupe de demandes.
- Le jury a recommandé que les personnes candidates ajoutent des croquis conceptuels, des prototypes ou des images de la démonstration de faisabilité dans leurs exemples d'œuvres afin d'aider le jury à mieux comprendre le projet proposé.



arts nb

Programme de Documentation

Données générales

- 20 demandes au programme de Documentation ont été évaluées par un jury de pairs pluridisciplinaire.
- 1 demande a été retirée par la personne candidate avant l'évaluation par le jury.
- Les 20 demandes évaluées par le jury pour cette date limite ont obtenu les résultats suivants :
 - 9 demandes ont reçu le statut « Recommandé » et ont été financées.
 - 11 demandes ont reçu le statut « Non recommandé ». Ce statut indique que le jury n'a pas recommandé ces demandes de financement, et ne signifie pas nécessairement que le travail manque de mérite, mais plutôt que les demandes elles-mêmes étaient moins compétitives dans l'ensemble des demandes reçues pour cette date limite.
- L'évaluation des subventions est un processus compétitif et les budgets sont limités. N'oubliez pas qu'à chaque date limite, un ensemble différent de demandes est évalué par un groupe différent de jurés.
- Sur les 20 subventions octroyées, 1 récipiendaire reçoit sa première subvention d'artsnb.
- Pour des informations plus détaillées, y compris les taux de réussite par discipline artistique, veuillez consulter le communiqué officiel des résultats sur la page [Résultats des évaluations](#) de notre site Web.

Commentaires généraux

- Le programme de Documentation appuie le discours théorique et critique des arts, conformément aux [lignes directrices du programme](#). Le jury a été ravi par une variété d'approches novatrices pour créer ce discours, comme la documentation par la musique et la chanson ou par une approche narrative au sein même de la communauté.
- Bien que le jury ait apprécié l'ambition de nombreux projets à grande échelle, il a recommandé aux personnes candidates de tenir compte de l'ampleur des travaux proposés par rapport au budget disponible afin d'éviter de se surpasser et d'affecter la faisabilité du projet. Cela peut signifier de faire appel à des collaborateurs ou à des mentors pour soutenir le projet, ou diviser un projet de grande envergure en plusieurs étapes réparties sur plusieurs subventions.

Recommandations sur les documents d'appui à la demande subvention

Description de projet :

- Le jury a apprécié les demandes qui offraient une explication détaillée des objectifs et des plans de travail du projet, et qui définissaient clairement tous les termes techniques ou théoriques à l'intention d'un jury de pairs multidisciplinaires. Le jury a déconseillé les affirmations grandioses qui ne peuvent pas être soutenues par une vérification des faits



arts nb

ou par les documents dans la demande (p. ex. affirmer qu'il s'agit du «premier» projet de ce genre ou du «meilleur» exemple d'un type de travail).

Budget :

- Le jury a indiqué que les budgets devraient donner priorité à la rémunération des artistes impliqué.es (autant la personne candidate que les collaborateur.rices). Le jury s'est montré moins favorable aux budgets qui accordent la majorité des fonds à la rémunération de grandes entreprises pour un service (ex. les coûts d'hébergement).
- Le jury a également recommandé d'inclure une description détaillée du budget pour justifier toutes les dépenses demandées, y compris les matériaux ou les services requis, les honoraires des collaborateur.rices et l'explication de tous les frais de déplacement demandés.

Exemples d'œuvres :

- Pour les demandes qui rassemblent une grande variété de collaborateur.rices et de participant.es au projet, le jury a recommandé que la personne candidate principale limite les exemples d'œuvres à son propre travail et à celui d'un petit nombre de ses collaborateur.rices. Étant donné que les jurys ne disposent d'une limite de temps pour examiner les exemples d'œuvres, les personnes candidates doivent se concentrer sur les travaux qui démontrent les capacités des principaux créateur.rices ou co-auteur.rices du projet proposé.

Relations culturelles :

- Le jury a conseillé aux personnes candidates d'utiliser cette section de la demande pour expliquer leur approche éthique des sujets traitant de cultures ou de communautés autres que la leur. Il a indiqué que cette section pourrait être utile pour préciser les relations personnelles de la personne candidate avec ces communautés, plutôt que de simplement «cocher une case».
- Pour les projets qui souhaitent utiliser l'IA, le jury a recommandé d'inclure également des notes sur l'éthique de la technologie proposée, car de nombreux modèles d'IA générative sont connus pour l'utilisation du travail d'artistes sans leur consentement ou sans rémunération.